FONDS DE DOTATION

L214 POUR LA DEFENSE DES ANIMAUX

4 rue Botzaris
75019 PARIS

Exercice clos le 31 décembre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ALBRIZIO GIOACCHINO
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
5 rue Primatice
75013 PARIS

Tél. 0676797083
Courriel : ga@albrizio-albrizio.fr

Fonds de dotation « L214 pour la défense des animaux »

31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs, les membres du Fonds de dotation « L214 pour la défense des animaux »,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Conseil d'administration, j'ai effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation « L214 pour la défense des animaux » relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé,

selon mon jugement professionnel, ont notamment porté sur les modalités de comptabilisation et d'évaluation des legs et donations, ainsi que sur le traitement des fonds reportés correspondants.

Dans le cadre de mes appréciations, j'ai examiné les méthodes comptables retenues au regard du règlement ANC n° 2018-06, apprécié les éléments justifiant la comptabilisation et l'évaluation des actifs reçus par legs et donations et examiné les informations fournies à ce titre dans l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés aux membres du conseil d'administration du fonds de dotation

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du fonds de dotation et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 30 octobre 2026

Le Commissaire aux Comptes
Gioacchino ALBRIZIO



Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024	Var. (€)	Var. (%)
Frais d'établissement (I)						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs si...	26 400	19 824	6 576	15 376	-8 800	-57,23
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	18 000		18 000		18 000	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériels et outillage industriels						
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	449 877		449 877	1 000 000	-550 123	-55,01
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	15		15	15		
Prêts						
Autres immobilisations financières	124		124	118	6	5,10
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	**494 415**	**19 824**	**474 591**	**1 015 508**	**-540 917**	**-53,27**
STOCKS ET EN-COURS						
Matières premières et autres approvisionnements						
En-cours (biens et services)						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes sur commandes						
CRÉANCES						
Créances clients, usagers et comptes rattachés						
Créances reçues par legs ou donations	46 568		46 568	73 987	-27 419	-37,06
Autres créances	1 279		1 279	563	716	127,24
Charges constatées d'avance	1 131		1 131	16 809	-15 678	-93,27
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	6 118 770		6 118 770	5 603 611	515 159	9,19
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	**6 167 748**	**0**	**6 167 748**	**5 694 970**	**472 779**	**8,30**
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)						
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	**6 662 164**	**19 824**	**6 642 339**	**6 710 478**	**-68 138**	**-1,02**

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024	Var. (€)	Var. (%)
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droits de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Écarts de réévaluation				
Réserves	5 270 488	4 654 336	616 152	13,24
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projets de l'entité				
Autres réserves	5 270 488	4 654 336	616 152	13,24
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	588 313	616 152	-27 839	-4,52
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	**5 858 801**	**5 270 488**	**588 313**	**11,16**
Fonds propres consomptibles	263 633	263 633		
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL FONDS PROPRES (I)	**6 122 434**	**5 534 121**	**588 313**	**10,63**
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS				
Fonds reportés liés aux legs ou donations	496 445	1 055 918	-559 473	-52,98
Fonds dédiés		68 003	-68 003	-100,00
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	**496 445**	**1 123 921**	**-627 476**	**-55,83**
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS (III)	**0**	**0**	**0**	
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	13		13	
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 601	14 852	-1 251	-8,42
Dettes issues de legs ou de donations		18 069	-18 069	-100,00
Dettes fiscales et sociales	9 731	19 364	-9 633	-49,75
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	115	150	-35	-23,41
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES (IV)	**23 461**	**52 436**	**-28 975**	**-55,26**
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	**6 642 339**	**6 710 478**	**-68 138**	**-1,02**

Compte de résultat

Postes	2025	2024	Var. (€)	Var. (%)
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations				
Ventes de biens				
Dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de services	2 460	3 429	-969	-28,26
Dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation				
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénat				
Legs, donations et assurance-vie	1 126 248	761 801	364 447	47,84
Contributions financières		118 000	-118 000	-100,00
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		1 300	-1 300	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés	68 003	75 086	-7 082	-9,43
Autres produits	72	1	72	14,40k
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**1 196 783**	**959 616**	**237 168**	**24,71**
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	159 856	150 575	9 281	6,16
Aides financières	607 310	272 000	335 310	123,28
Impôts, taxes, et versements assimilés	841	1 360	-519	-38,16
Salaires				
Cotisations sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	8 800	8 800	0	
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées				
Reports en fonds dédiés		68 003	-68 003	-100,00
Autres charges	3 403	490	2 913	593,94
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**780 211**	**501 229**	**278 981**	**55,66**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**416 573**	**458 386**	**-41 814**	**-9,12**
PRODUITS FINANCIERS				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	181 471	177 130	4 341	2,45
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	**181 471**	**177 130**	**4 341**	**2,45**
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				

Postes	2025	2024	Var. (€)	Var. (%)
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)	**0**	**0**	**0**	
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	**181 471**	**177 130**	**4 341**	**2,45**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	**598 044**	**635 516**	**-37 472**	**-5,90**
Produits exceptionnels (V)				
Charges exceptionnelles (VI)				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**0**	**0**	**0**	
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	9 731	19 364	-9 633	-49,75
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	**1 378 254**	**1 136 745**	**241 509**	**21,25**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	**789 942**	**520 593**	**269 348**	**51,74**
EXCÉDENT OU DÉFICIT	**588 313**	**616 152**	**-27 839**	**-4,52**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	**0**	**0**	**0**	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	**0**	**0**	**0**	

PRÉAMBULE

L'exercice social clos le 31 décembre 2025 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent, clos le 31 décembre 2024, avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 6 642 339 euros.

Le résultat net comptable est un excédent de 588 313 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 30 octobre 2026 par les dirigeants du fonds de dotation.

PRÉSENTATION ET FAITS MARQUANTS

Présentation du fonds de dotation

Le fonds de dotation s'engage pour la reconnaissance de la sensibilité des animaux et des conséquences morales et pratiques qui en découlent. Il inscrit son action dans un humanisme inclusif, qui œuvre à encourager des attitudes, des pratiques et des législations attentives à tous les individus sensibles, quels que soient leurs âge, origine ethnique, genre ou espèce.

Il s'inscrit dans une mission d'intérêt général conformément aux dispositions de l'article 200, 1°-g du code général des impôts, résultant elles-mêmes de l'article 140 de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008. Il sera un lieu de soutien pour les actions de l'association L214.

Pour contribuer à conduire cet engagement, le fonds agit également auprès de structures associatives, publiques ou privées qui interviennent sur ces enjeux. Le fonds intervient notamment par la mise en place de prêts et de dons auprès d'organismes qui développent des projets dans les domaines suivants :

- protéger et défendre les animaux utilisés pour fournir des biens de consommation ;
- protéger et défendre les animaux utilisés pour l'expérimentation animale, pour les divertissements et, plus généralement, pour toutes les pratiques dans lesquelles ils sont potentiellement en souffrance ;
- protéger et défendre les animaux sauvages, y compris ceux qui vivent dans les zones urbaines ;
- de façon générale, promouvoir une meilleure prise en compte des intérêts des animaux, c'est-à-dire des êtres sentients ;
- encourager et développer les actions éducatives en direction du jeune public en milieu scolaire ou extra-scolaire, susciter la réflexion par des approches ludiques et interactives, s'appuyant sur l'état des connaissances en biologie, éthologie, médecine vétérinaire, agronomie, écologie, nutrition, en sciences sociales et le cas échéant sur les programmes officiels de l'enseignement ;
- susciter et enrichir le débat sur la question animale par divers canaux (publication de documents, sites Internet, organisation de réunions publiques, intervention dans le milieu scolaire et universitaire, etc.) ;
- montrer l'impact négatif de la production et de la consommation de produits animaux (issus d'animaux terrestres ou aquatiques) en particulier en matière d'éthique, d'environnement, de conditions de travail, de partage des ressources, de biodiversité, d'impact sur le climat,

de conséquences sur la santé publique et de répartition des fonds publics et promouvoir des alternatives ;
- défendre les personnes qui font le choix de refuser les produits d'origine animale. Travailler à faire reconnaître, défendre et promouvoir les alimentations végétariennes et végétaliennes ;
- défendre les personnes qui à titre privé ou dans le cadre de leur activité professionnelle, scolaire, universitaire... refusent de participer à des activités portant préjudice à des animaux, ou prennent des initiatives visant à protéger des animaux ;
- recueillir des animaux, les accueillir dans un refuge, les placer auprès de familles d'accueil ou d'adoptants ;
- accompagner la transition individuelle ou collective des modèles agricoles et alimentaires (aides à la transition des éleveurs, ouvriers d'abattoirs, restaurateurs, *etc*.).

Le fonds de dotation a une vocation éducative et culturelle. Il s'attache à soutenir les associations qui étudient et commentent les travaux scientifiques relatifs au bien-être des animaux, les textes juridiques s'y rapportant, ou d'autres réflexions et études concernant la question animale, et à mettre ces informations à la disposition du public.

Pour mener à bien ses missions, le fonds de dotation peut donner toute information et conduire toute action légale et appropriée. Il se dédie également à produire et à vendre tous types de documents (écrits, audio, audiovisuels, *etc*.) ou objets et à organiser et à vendre tous types d'événements et de prestations qui serviront ses objectifs.

Le fonds de dotation ne poursuit aucun but lucratif ou religieux.

Les membres du fonds décident que l'adhésion durable aux principes énoncés dans cette déclaration permet de remplir au mieux l'objet du fonds de dotation qu'ils ont constitué.

PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Méthode générale

Les comptes ont été établis dans le respect des conventions comptables de base et notamment des principes suivants :

- le principe de prudence ;
- la permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre ;
- la continuité d'exploitation ;
- la non compensation ;
- l'indépendance des exercices.

Ils ont été établis conformément au règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018, tel que modifié notamment par les règlements ANC n°2022-04 et ANC n°2023-03, ainsi qu'au règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général, modifié notamment par le règlement ANC n°2022-06 applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euros.

Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Date d'entrée en comptabilité et évaluation des legs et donations

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date d'acceptation du legs par le conseil d'administration ou à la date de jouissance si celle-ci est postérieure, en l'absence de condition suspensive.
Une assurance-vie dont le fonds de dotation est bénéficiaire est comptabilisée en produit à la date de réception des fonds par le fonds de dotation.
Les biens reçus par legs, donations ou assurances-vie sont comptabilisés en engagements reçus, pour leur valeur estimée, entre la date à laquelle le fonds de dotation a été informé et la date de comptabilisation à l'actif des biens concernés suite à l'acceptation du fonds de dotation. L'information est donnée en annexe.

Règles de comptabilisation des legs ou donations à la date d'acceptation

À la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

- dans le compte 461 « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;

- dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés en vertu d'une décision de l'organe habilité à prendre la décision ;
- dans le compte 24 « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et qui sont destinés à être cédés.

À la date d'acceptation, les passifs provenant des legs ou donations sont constitués :

- des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès, comptabilisées dans le compte 466 « Dettes des legs et donations » ;
- des dettes grevant le bien transférées au bénéficiaire de la donation, comptabilisées dans le compte 466 « Dettes des legs et donations » ;
- de toutes les obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que le fonds de dotation s'engage à assumer en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation. Les dettes sont comptabilisées dans le compte 466 « Dettes des legs ou donations ». L'engagement pris par le fonds de dotation au titre des obligations stipulées par le testateur ou le donateur fait l'objet d'une provision comptabilisée dans le compte 152 « Provision pour charges sur legs ou donations ».

La contrepartie de la comptabilisation des biens, des dettes et des provisions provenant de legs ou de donations est :

- en fonds propres sans droit de reprise lorsqu'il existe une stipulation du testateur ou du donateur de renforcer les fonds propres du fonds de dotation, déclinaison du compte 1024 « Autres fonds propres sans droit de reprise » ;
- en produits dans le cas contraire, dans le compte 75432 « Legs ou donations ».

Comptabilisation des legs et donations postérieurement à la date d'acceptation

Lors de la réception des fonds ou du transfert des titres, les legs ou donations portant sur des espèces, des actifs bancaires, des actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés sont comptabilisés dans un compte d'actif selon la nature du bien.
Les biens provenant de legs ou de donations et destinés à être cédés ne sont pas amortis. En cas de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La partie des ressources constatées en produit d'exploitation au cours de l'exercice, qui n'est pas encore encaissée ou transférée à la clôture de l'exercice, est comptabilisée dans une rubrique du passif compte 1911, dénommée « Fonds reportés liés aux legs ou donations » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte 6891 « Reports en fonds reportés ».
Les fonds sont dits reportés car le fonds de dotation n'a pas encore encaissé les montants correspondants.
Ne sont pas concernées les ressources dont la contrepartie est un bien reçu par legs ou donation déjà comptabilisé en immobilisation par nature à la date d'acceptation.

Les sommes inscrites au passif au compte 1911 « Fonds reportés liés aux legs ou donations » sont rapportées au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du legs ou de la donation, avec pour contrepartie le compte de produits 7891 « Utilisations de fonds reportés ».

Évaluation des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.
Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.
Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.
Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.
La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Créances

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Aucun élément significatif

NOTES SUR L'ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Immobilisations incorporelles	26 400 €			26 400 €
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	0 €	18 000 €		18 000 €
Immobilisations corporelles				0 €
Immobilisations reçues par legs ou donations destinées à être cédés	1 000 000 €	327 377 €	877 500 €	449 877 €
Immobilisations financières	133 €	6 €		139 €
TOTAL	**1 026 533 €**	**345 383 €**	**877 500 €**	**494 415 €**

Amortissements

Immobilisations amortissables	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Logiciels, licences, brevets	11 024 €	8 800 €	0 €	19 824 €
TOTAL	**11 024 €**	**8 800 €**	**0 €**	**19 824 €**

Types d'immobilisation	Mode	Durée
Logiciels, licences, brevets	Linéaire	3 ans

État des créances et charges constatées d'avance

État des créances	Montant brut	À un an	À plus d'un an
Créances reçues liées aux legs et donations	46 568 €	46 568 €	
Diverses créances	1 279 €	1 279 €	
Charges constatées d'avance	1 131 €	1 131 €	

TOTAL	**48 979 €**	**48 979 €**	**0 €**

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Les créances reçues sur legs et donations représentent celles acceptées et en cours d'encaissement.

État des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	0 €
Produits d'exploitation	0 €
Subventions/financements	0 €
Intérêts courus à recevoir	242 117 €
Autres produits à recevoir	0 €
TOTAL	**242 117 €**

NOTES SUR LE PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres (article 432-22 du règlement ANC n°2018-06)

	À l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		À la clôture de l'exercice
Postes	**Montant**	**Montant**	**Dont générosité du public**	**Montant**	**Dont générosité du public**	**Montant**	**Dont générosité du public**	**Montant**
Fonds propres sans droit de reprise	0 €							0 €
Fonds propres avec droit de reprise	0 €							0 €
Écart de réévaluation	0 €							0 €
Autres Réserves	4 654 336 €			616 152 €	632 516 €			5 270 488 €
Report à nouveau	0 €					0 €		0 €
Excédent ou déficit de l'exercice	616 152 €	-616 152 €	-632 516 €	588 313 €	597 973 €			588 313 €
SITUATION NETTE	**5 270 488 €**	**-616 152 €**	**-632 516 €**	**1 204 465 €**	**1 230 489 €**	**0 €**	**0 €**	**5 858 801 €**
Fonds propres consomptibles	263 633 €							263 633 €
Subventions d'investissement								0 €
Provisions réglementées								0 €

TOTAL	**5 534 121 €**	**-616 152 €**	**-632 516 €**	**1 204 465 €**	**1 230 489 €**	**0 €**	**0 €**	**6 122 434 €**

Analyse des fonds dédiés

Information relative aux fonds dédiés (article 431-6 du règlement ANC n°2018-06)

Nature des fonds	À l'ouverture	Augmentation	Reports	Utilisations		Transferts	À la clôture de l'exercice	
				Montant global	dont remboursements		Montant global	dont projets sans dépense depuis 2 ans
Silicon Valley Community Foundation #2 (2nd versement)	68 003 €			68 003 €			0 €	
TOTAL	**68 003 €**	**0 €**	**0 €**	**68 003 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**

En 2023, le fonds de dotation a obtenu un financement (230 000 €) accordé par l'Open Philanthropy, avec un premier versement de 115 000 € en 2023 et un second versé en 2024. À fin 2025, l'intégralité des deux versements a été dépensée.

Fonds reportés liés aux legs ou donations

Information relative aux fonds reportés liés aux legs ou donations (article 431-7 du règlement ANC n°2018-06)

	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Fonds reportés liés aux legs et donations	1 055 918 €	232 377 €	791 850 €	496 445 €
TOTAL	**1 055 918 €**	**232 377 €**	**791 850 €**	**496 445 €**

État des dettes

État des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans

Établissements de crédit	13 €	13 €		
Dettes financières diverses	0 €			
Fournisseurs	13 601 €	13 601 €		
Dettes fiscales et sociales	9 731 €	9 731 €		
Dettes liées aux legs et donations	0 €	0 €		
Dettes sur immobilisations	0 €			
Autres dettes	115 €	115 €		
Produits constatés d'avance	0 €			
TOTAL	**23 461 €**	**23 460 €**	**0 €**	**0 €**

Charges à payer par postes du bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	13 €
Emprunts et dettes financières diverses	0 €
Fournisseurs	8 293 €
Dettes fiscales et sociales	0 €
Autres dettes	0 €
TOTAL	**8 306 €**

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

Détail de la rubrique « Legs, donations et assurances-vie »

Information relative aux fonds reportés liés aux legs ou donations (article 431-8 du règlement ANC n°2018-06)

	Montant
PRODUITS	
Montant perçu au titre d'assurances-vie	215 181 €
Montant des legs et donations	354 094 €
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	567 500 €
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	791 850 €
CHARGES	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	570 000 €
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0 €
Report en fonds reportés liés au legs ou donations	232 377 €
SOLDE DE LA RUBRIQUE	**1 126 248 €**

Fonds dédiés

À la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pu encore être utilisée est inscrite en charges en « engagements à réaliser sur ressources affectées » et au passif du bilan en « fonds dédiés ».

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Aucun membre du conseil d'administration du fonds de dotation n'est rémunéré.

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 2 340 €.

Liste des actions entrant dans l'objet social financées par le fonds et indication de leurs montants

Le fonds de dotation a versé 66 dons à des associations ou des structures oeuvrant dans le domaine de la défense des intérêts des animaux, de leur protection ou de la sensibilisation à la cause animale dont 60 en France, pour un montant total de 577 810 € et 6 hors France pour un montant total de 29 500€.

Informations relatives aux transactions avec des contreparties

(art. 431-12 du règlement ANC n°2018-06)

Des dépenses (frais de personnel et frais de mission) engagées par l'Association L214 pour le compte du Fonds de dotation ont été refacturées sans marge pour un montant total de 65 276,76 €.
L'association L214 a reçu un don de 200 000 € du Fonds de dotation le 22 décembre 2025.

Engagements à recevoir en legs et donations

Les biens reçus par legs, donations ou assurances-vie sont inscrits en engagements reçus, pour leur valeur estimée, entre la date à laquelle le fonds de dotation a été informé et la date de la comptabilisation à l'actif des biens concernés suite à l'acceptation par le conseil d'administration.

Au cours de l'exercice comptable, le conseil d'administration a accepté plusieurs legs, donations ou assurances-vie. Sont également mentionnés ici les legs, donations ou assurances-vie acceptés antérieurement au 1er janvier 2025 et qui n'étaient pas encore dénoués à la clôture de l'exercice :

	Type de leg ou donation	Date d'acceptation par le conseil d'administration	Montant estimé
Dossier B.	Legs universel	17/01/2024	20 135 €
Dossier C.	Legs particulier	09/08/2024	2 457 €
Dossier J.	Legs universel	24/07/2025	98 591€
Dossier G.	Legs particulier	09/10/2025	7 389€

Événements postérieurs à la clôture et connus lors de l'établissement des comptes

Nouveaux dossiers de successions

Un dossier de succession ayant ses origines en 2025 a été accepté après la clôture et avant la date d'arrêté des comptes.

	Type de legs ou donation	Date d'acceptation par le conseil d'administration	Montant estimé
Néant			

DÉTAIL DES POSTES CONCERNÉS PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans le tableau suivant concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Charges à payer

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Autres dettes - Divers charges à payer (46860000)	0 €
TOTAL	**0 €**

COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Le compte de résultat par origine et destination est établi conformément à l'article 432-2 du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Produits

A. PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. Produits liés à la générosité du public	**1 310 181 €**	**1 310 181 €**	**943 259 €**	**943 259 €**
Cotisations sans contrepartie	0 €	0 €	0 €	0 €
Dons, legs et mécénat	1 126 249 €	1 126 249 €	761 400 €	761 400 €
Dons manuels	*0 €*	*0 €*	*0 €*	*0 €*
Legs, donations et assurances-vie	*1 126 249 €*	*1 126 249 €*	*761 400 €*	*761 400 €*
Mécénat	*0 €*	*0 €*	*0 €*	*0 €*
Autres produits liés à la générosité du public	183 932 €	183 932 €	*181 859 €*	181 859 €
2. Produits non liés à la générosité du public	**70 €**	**0 €**	**118 000 €**	**0 €**
Cotisations avec contrepartie	0 €		0 €	
Parrainage d'entreprise	0 €		0 €	
Contributions financières sans contrepartie	0 €		118 000 €	
Autres produits non liés à la générosité du public	70 €		0 €	
3. Subventions et autres concours publics	**0 €**		**0 €**	
4. Reprises sur provisions et dépréciations	**0 €**		**0 €**	
5. Utilisation de fonds dédiés antérieurs	**68 003 €**		**75 086 €**	
TOTAL	**1 378 254 €**	**1 310 181 €**	**1 136 345 €**	**943 259 €**

Les ressources du fonds de dotation proviennent à 95% de la générosité du public.

1. Produits liés à la générosité du public
En 2025, les legs, donations et assurances-vie ont représenté 82 % des ressources du fonds de dotation, soit 1,1 M€.

Les « *autres produits liés à la générosité du public* » (184 k€) correspondent aux intérêts d'épargne sur l'argent provenant des legs, donations et assurances-vie (181 k€) et aux loyers des biens immobiliers issus de legs et destinés à être cédés (3 k€).

2. Produits non liés à la générosité du public
En 2025, le fonds de dotation n'a perçu aucun financement non lié à la générosité publique.

3. Subventions et autres concours publics
Le fonds de dotation n'a bénéficié d'aucune subvention en 2025.

4. Reprises sur provisions et dépréciations

Il n'y a eu aucune reprise sur provisions en 2025.

5. Utilisation de fonds dédiés antérieurs

Sur l'exercice 2025, le fonds de dotation a utilisé le reliquat (68 k€) des fonds de l'Open Philanthropy reçus en 2024 et qui n'avaient pas été dépensés lors de l'exercice précédent.

Charges

A. PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION				
1. Missions sociales	**608 510 €**	**608 510 €**	**272 000 €**	**272 000 €**
Réalisées en France	579 010 €	579 010 €	227 000 €	227 000 €
Actions réalisées par l'organisme	*1 200 €*	*1 200 €*	*0 €*	*0 €*
Versement à d'autres organismes	*577 810 €*	*577 810 €*	*227 000 €*	*227 000 €*
Réalisées à l'étranger	29 500 €	29 500 €	45 000 €	45 000 €
Actions réalisées par l'organisme				
Versement à d'autres organismes	*29 500 €*	*29 500 €*	*45 000 €*	*45 000 €*
2. Frais de recherche de fonds	**152 661 €**	**84 658 €**	**139 881 €**	**17 864 €**
Frais d'appel à la générosité du public	152 661 €	84 658 €	139 881 €	17 864 €
Frais de recherche d'autres ressources	0 €	0 €	0 €	0 €
3. Frais de fonctionnement	**10 239 €**	**10 239 €**	**12 144 €**	**12 079 €**
4. Dotation aux provisions et dépréciations	**8 800 €**	**8 800 €**	**8 800 €**	**8 800 €**
5. Impôts sur les bénéfices	**9 731 €**		**19 364 €**	
6. Reports en fonds dédiés de l'exercice	**0 €**		**68 003 €**	
TOTAL	**789 942 €**	**712 207 €**	**520 193 €**	**310 743 €**
EXCÉDENT OU DÉFICIT	**588 313 €**	**597 973 €**	**616 152 €**	**632 516 €**

1 - Missions sociales

En 2025, le fonds de dotation a reversé 200 k€ à l'Association L214 pour l'accompagner dans la réalisation de ses missions en faveur des animaux.

Le fonds de dotations a également versé :

- 78 k€ à l'association Seastemik qui lutte contre la pisciculture intensive ;
- 50 k€ à l'Association Végétarienne de France (AVF) qui accompagne la transition vers une alimentation plus végétale ;
- 48,5 k€ à l'Association Justice Animaux Savoie (AJAS) qui défend les droits des animaux au niveau local ;
- 25 k€ à InterVeg qui fédère les professionnels de l'alimentation végétale en France ;
- 24,9 k€ à l'Observatoire des Subventions et Aides Agricoles en France (OBSAF) ;
- 20,9 k€ à l'association suisse Co&xister qui oeuvre pour la cohabitation entre les animaux humains et non humains ;
- 20 k€ à l'Institut de la Condition Animale qui intervient au niveau des politiques publiques sur la question animale ;
- 20 k€ à Nos Viventia qui mène des enquêtes sur les atteintes aux animaux et à la biodiversité ;
- 14 k€ à l'Initiative pour le Progrès et la Protection de l'Environnement (IPPE) qui promeut le veganisme et lutte pour le bien-être animal dans le Nord-Kivu ;
- 10 k€ à Transcience pour son travail sur la recherche non animale ;
- 10 k€ à Milocolor et son podcast "Poule Sentimentale" ;
- des montants inférieurs à 10 k€ à des sanctuaires, des refuges et d'autres associations engagées dans la protection des animaux, pour un total de 87 k€.

Certaines de ces structures sont situées à l'étranger, elles apparaissent donc à part.

2 - Frais de recherche de fonds

Le fonds de dotation a consacré 153 k€ en 2025 à l'activité dite de « *recherche de fonds* ». Conformément aux dispositions du règlement n°2018-06 de l'ANC, cette rubrique comprend à la fois les frais d'appel à legs (par envoi postal, par Internet, par insertion publicitaire, *etc*.), les frais de traitement des legs (dont les dépenses résultant de stipulations testamentaires) et les frais de gestion des actifs issus de legs (notamment les biens immobiliers destinés à être cédés).

Il s'agit principalement des dépenses relatives aux 2 chargées de la relation bienfaiteurs et des legs chez L214 (64 k€, de salaires essentiellement), de dépenses diverses relatives aux biens reçus (dont de l'entretien, des travaux, les taxes foncières, etc.), des dépenses de communication (57 k€, dont 21 k€ de participation au congrès des notaires), et d'honoraires ou de frais juridiques (12 k€).

3 - Frais de fonctionnement

Il s'agit des dépenses relatives à l'outil de gestion des legs (5,2 k€), des honoraires du commissaire aux comptes (2,4 k€), des frais bancaires (1,0 k€) et d'autres dépenses diverses non significatives.

4. Dotation aux provisions et amortissements

Les 8,8 k€ d'amortissements correspondent à l'acquisition d'un logiciel spécialisé dans la gestion des legs en 2024.

5. Impôts sur les bénéfices

Le fonds de dotation a payé 9,7 k€ d'impôts sur les revenus locatifs et les intérêts d'épargne qu'il a touchés en 2025.

6. Reports en fonds dédiés de l’exercice
Au 31 décembre 2025, l’intégralité des fonds dédiés ont été utilisés, il n’y a donc aucun report à effectuer sur l’exercice.

Contributions volontaires en nature

Aucun bénévole n’intervient dans les activités du fonds de dotation.

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU CROD

Pour une meilleure compréhension de ses comptes, le fonds de dotation décide de fournir à titre d'informations complémentaires un rapprochement entre les charges du compte de résultat et les charges du CROD, établi conformément à l'article 432-16 du règlement ANC n°2018-06.

Tableau de rapprochement entre les charges du compte de résultat et celles du CROD	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	Total du compte de résultat
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger								
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Générosité du public	Autres ressources					
Achats de marchandises											0 €
Variation de stock											0 €
Autres charges externes					83 817 €	68 003 €	10 239 €				162 060 €
Aides financières	1 200 €	577 810 €		29 500 €							608 510 €
Impôts et taxes					841 €						841 €
Salaires											0 €
Cotisations sociales											0 €
Dotations aux amortissements								8 800 €			8 800 €
Dotations aux provisions											0 €
Reports en fonds dédiés										0 €	0 €
Autres charges											0 €
Charges financières											0 €
Charges exceptionnelles											0 €
Participations des salariés au résultat											0 €
Impôt sur les bénéfices									9 731 €		9 731 €
TOTAL	1 200 €	577 810 €	0 €	29 500 €	84 658 €	68 003 €	10 239 €	8 800 €	9 731 €	0 €	789 942 €

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

Préambule

Le compte d'emploi des ressources (CER) est une présentation adaptée du compte de résultat, destinée à mettre en perspective les dons collectés et les coûts des moyens mis en œuvre. Il ne saurait être confondu avec le compte de résultat, qui comptabilise les charges et les produits (par nature) de l'ensemble des activités du fonds de dotation.

Le CER est obligatoire pour les fonds de dotation faisant appel à la générosité du public afin d'assurer la transparence financière, notamment vis-à-vis des légataires.

Il a été élaboré conformément à la loi n°91-772 du 7 août 1991 et au règlement ANC n°2018-06.

Méthodologie

Les emplois du CER sont ventilés, à partir de la comptabilité analytique, dans les trois rubriques définies par le règlement ANC n°2018-06 : les « *missions sociales* », les « *frais de recherche de fonds* » et les « *frais de fonctionnement* ».
Une autre dimension analytique permet de suivre l'affectation des fonds dédiés.
Aucune répartition n'est nécessaire pour ventiler toutes les dépenses.

Ressources

RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. Ressources liées à la générosité du public	**1 310 181 €**	**943 259 €**
Cotisations sans contrepartie	0 €	0 €
Dons, legs et mécénats	1 126 249 €	761 400 €
Dons manuels	*0 €*	*0 €*
Legs, donations et assurance-vie	*1 126 249 €*	*761 400 €*
Mécénat	*0 €*	*0 €*
Autres ressources liées à la générosité du public	183 932 €	181 859 €
TOTAL DES RESSOURCES	**1 310 181 €**	**943 259 €**
Reprise sur provisions et dépréciations		
Utilsations de fonds dédiés antérieurs		
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	**0 €**	**0 €**
TOTAL	**1 310 181 €**	**943 259 €**
RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE	**3 210 556 €**	**2 578 040 €**
Excédent ou insuffisance de la générosité du public	597 973 €	632 516 €
Investissements ou désinvestissement nets liées à la générosité du public		
RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	**3 808 529 €**	**3 210 556 €**

Cotisations sans contrepartie et dons manuels
Le fonds de dotation n'a pas reçu de dons manuels ni de cotisations.

Dons, legs et mécénats
En 2025, le fonds de dotation a reçu 1,1 M€ au titre d'assurances-vie, de legs et de donations.

Autres ressources liées à la générosité du public
Le fonds de dotation a perçu 181 k€ d'intérêts d'épargne ainsi que 3 k€ de revenus locatifs liés à des biens immobiliers provenant de legs et destinés à être cédés.

Emplois

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. Missions sociales	**608 510 €**	**272 000 €**
Réalisées en France	579 010 €	227 000 €
Actions réalisées par l'organisme	*1 200 €*	*0 €*
Versements à d'autres organisations	*577 810 €*	*227 000 €*
Réalisées à l'étranger	29 500 €	45 000 €
Actions réalisées par l'organisme		
Versement à d'autres organisations	*29 500 €*	*45 000 €*
2. Frais de recherche de fonds	**84 658 €**	**17 864 €**
Frais d'appel à la générosité du public	84 658 €	17 864 €
Frais de recherche d'autres ressources	0 €	0 €
3. Frais de fonctionnement	**10 239 €**	**12 079 €**
TOTAL DES EMPLOIS	**703 407 €**	**301 943 €**
Dotations aux provisions et dépréciations	8 800 €	8 800 €
Report en fonds dédiés de l'exercice		
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERC	**597 973 €**	**632 516 €**
TOTAL	**1 310 181 €**	**943 259 €**

Contributions volontaires en nature

Aucun bénévole n’intervient dans les activités du fonds de dotation.

Fonds dédiés

Aucun legs reçu en 2025 n’a été affecté, et aucun fonds dédié n’est lié à la générosité du public.

ETAT DES AVANTAGES ET RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER (EAR)

Le Fonds de dotation n'a reçu aucun avantage ni aucune ressources provenant de l'étranger en 2025.